

# PLAN GRAND FROID

---

ENQUÊTE FLASH  
28 MARS 2024



Fédération  
des acteurs de  
la solidarité

# Sommaire

## **06 | TRAVAUX PRÉPARATOIRES ET DÉCLENCHEMENTS**

06 | Travaux préparatoires

07 | Déclenchements

## **09 | L'OUVERTURE DE PLACES TEMPORAIRES COMME RÉPONSE À L'URGENCE**

09 | Nombre de places et durée de prise en charge

10 | Qualité des places

11 | Continuité de la prise en charge

13 | Public pris en charge

# Introduction

## Le Plan Grand Froid, une réponse ponctuelle et insuffisante face à la durabilité des besoins

La gestion du plan Grand Froid a montré, cette année encore, son inadéquation avec la réalité des besoins des personnes sans abri et des équipes du secteur de l'Accueil, Hébergement, Insertion (AHI).

Devant l'étendue des difficultés rencontrées par les personnes en rue, majorées en période de grand froid, il devient urgent d'apporter des réponses pérennes et adaptées aux besoins durables des personnes les plus vulnérables.

Dans cette optique et en tant qu'étape primordiale de la politique du Logement d'abord, la fin de la gestion dite « au thermomètre » des places d'hébergement d'urgence avait été annoncée en mai 2021 par la ministre du logement de l'époque, Emmanuelle WARGON.

Souhaitée et travaillée depuis plusieurs années et largement soutenue par la Fédération des acteurs de la solidarité, cette réforme devait alors s'inscrire dans une programmation pluriannuelle de la rue au logement. En effet, la gestion de l'ouverture et de la fermeture de places conditionnées aux températures favorise les ruptures fréquentes dans les parcours des personnes en situation de grande précarité. La logique pluriannuelle permet d'anticiper les crises et de pouvoir proposer, tout au long de l'année, des solutions dignes et adaptées aux personnes sans domicile.

Malgré cette volonté politique et associative d'en finir avec cette gestion des places en urgence, force est de constater que les pratiques ne sont toujours pas satisfaisantes.

La Fédération des acteurs de la solidarité a donc souhaité identifier et comprendre les pratiques locales face à la gestion des vagues de froid. C'est pourquoi elle a proposé aux services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO<sup>1</sup>) métropolitains, concernés par les fluctuations de températures, de répondre à une enquête Flash, dont l'objectif principal est d'analyser la qualité des réponses proposées face à cette situation d'urgence, en adéquation avec le cadre légal régissant le secteur de l'hébergement.

Le Code de l'action sociale et des familles (CASF) consacre le droit inconditionnel à un hébergement d'urgence continu pour toute personne sans-abri et en situation de détresse. Il prévoit des obligations connexes en matière de dignité de l'accueil et d'accompagnement social. La mise en œuvre du dispositif d'hébergement est confiée à l'Etat sur qui pèse, en conséquence, une obligation de nature juridique.

---

1. Les SIAO sont des dispositifs départementaux dont les missions principales sont de recenser les demandes d'hébergement et de logement adapté des ménages sans domicile et de les orienter vers les places disponibles du parc. Ils portent la plateforme téléphonique 115, numéro d'urgence permettant aux personnes de bénéficier d'une écoute et d'orientations adaptées.

Enfin, ils sont les acteurs principaux de la coordination des acteurs de la veille sociale. Leur place centrale leur permet d'assurer une observation sociale.

## SYNTHÈSE DES RÉSULTATS :

- » L'enquête a été adressée aux SIAO métropolitains, soit 96 départements, et a reçu **57** réponses. Le taux de réponse a donc été d'environ **60%**.
- » Selon 49 % des SIAO questionnés, la situation hivernale s'est détériorée par rapport à l'année dernière. 44 % estiment qu'elle s'est stabilisée et 7 % indiquent qu'elle s'est améliorée.
- » **Selon les réponses obtenues, 3 800 places** supplémentaires ont été ouvertes à l'occasion de l'hiver 2023/2024. Environ 2% de ces places seront pérennisées à l'issue de l'hiver. Ces chiffres seront à consolider avec les services de l'Etat.
- » Le nombre le plus bas de demandes d'hébergement non pourvues (DNP) enregistré sur la période de novembre 2023 à mars 2024 est de **4 605**.
- » **19% des répondants n'ont pas réorienté les personnes** prises en charge dans les places temporaires vers une autre solution adaptée à la fin de la prise en charge ou ne pourront le faire à la fin de la trêve hivernale. 56% ont pu réorienter une partie des publics.
- » Depuis le 1er janvier 2024, **147 personnes sont mortes à la rue**, d'après le recensement du collectif Les Morts de la Rue.

## MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE

Au regard des missions des SIAO et de leur place centrale dans le secteur de l'AHI, ce sont les dispositifs les plus à même de renseigner des informations sur les ouvertures et fermetures de places tout au long de l'année.

Les départements d'Outre-Mer n'étant pas soumis à de basses températures hivernales, nous avons ciblé l'enquête sur les territoires métropolitains, questionnant ainsi 96 SIAO.

57 SIAO ont répondu à ce questionnaire. Les réponses sont représentatives de chaque région, des zones rurales, urbaines et de grosses métropoles ont apporté leurs réponses. Ces résultats permettent ainsi une analyse réaliste de la gestion du plan Grand Froid de cet hiver 2023/2024.

L'objectif de cette enquête est d'analyser les modalités de réponses apportées aux personnes sans abri pendant l'hiver, qu'il y ait eu déclenchement du plan Grand Froid ou non.

La publication de l'analyse intervient à la fin de l'hiver afin d'alerter les pouvoirs publics sur la situation des personnes et des structures de la veille sociale sur la gestion de l'hiver et sur l'impact des mesures prises dans le cadre du plan Grand Froid.

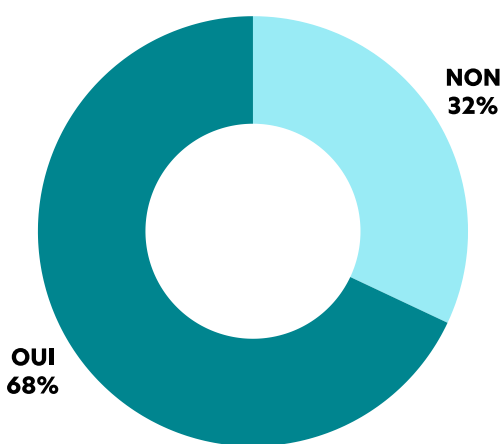
# 1. Travaux préparatoires et déclenchements

Les différents territoires métropolitains ne sont pas confrontés aux mêmes réalités climatiques. D'un département à un autre, les conditions météorologiques hivernales peuvent être très variables. Les baisses de températures sont néanmoins prévisibles sur beaucoup de territoires et leurs conséquences peuvent être amoindries par la prise de mesures préventives efficaces.

Ces conditions variables engendrent une implication différenciée des territoires sur la gestion préventive des hivers et sur les besoins locaux.

## a - Travaux préparatoires

### Tenue de travaux préparatoires (% de SIAO)



**68% des SIAO répondants ont indiqué avoir constaté la tenue de travaux préparatoires** sur le département, afin d'élaborer les grandes lignes du plan Grand Froid.

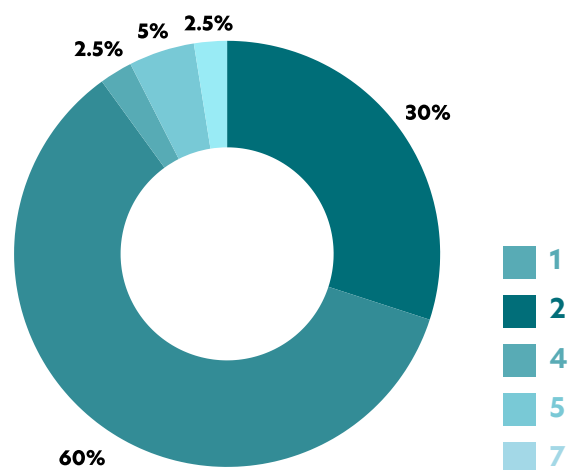
En amont de l'hiver, les services déconcentrés sont tenus d'organiser une réunion préparatoire avec les acteurs de la veille sociale. L'organisation de ces travaux préparatoires visant à coconstruire le plan a très majoritairement impliqué les SIAO. En effet, 97% des SIAO répondants indiquent avoir été conviés à ces réunions. Leur inclusion et celle des autres acteurs de la veille sociale, immédiatement concernés par la création et la mise en œuvre du plan Grand Froid, est considérée comme essentielle par la FAS. Au-delà du secteur associatif, les bailleurs sociaux pourraient utilement être associés à ces instances de préparation afin de mobiliser le parc social et anticiper des sorties possibles vers le logement. Enfin, les collectivités territoriales y ont également toute leur place, pour mobiliser leurs capacités d'accompagnement, leurs locaux disponibles mais aussi parce que la lutte contre le sans-abrisme passe, selon la FAS, par des mesures adaptées aux situations locales en s'appuyant sur les outils de programmation et d'orientation dont elles disposent (PLH, CIL, PDALHPD).

1 SIAO sur 3 a cependant indiqué que ces travaux préparatoires n'avaient pas eu lieu. Dans un souci d'harmonisation des pratiques et de travail en amont des crises prévisibles, il semble nécessaire de travailler à une systématisation de ces temps préparatoires dans tous les départements. Cette démarche favoriserait la prise en compte des réalités territoriales dans la gestion pluriannuelle des places du parc AHI et permettrait de réduire les phénomènes de disparités importantes entre les territoires quant aux mesures prises dans le cadre de la gestion de l'hiver. Cela peut également éviter une gestion en extrême urgence des crises et minimiser les prises en charge trop précaires que l'on peut encore constater aujourd'hui.

## b - Déclenchements

Une majorité du territoire national métropolitain a fait face cet hiver à des températures suffisamment basses pour entraîner le déclenchement du plan Grand Froid : 3 SIAO sur 4 sont concernés.

### Nombre de déclenchements (% de SIAO)



D'après les réponses obtenues, **75,5 % des départements ont connu au moins un plan grand froid**, parfois même plusieurs fois (exemple : 1 département a connu 7 déclenchements cet hiver, alors que 24,5% des départements répondants n'ont pas déclenché le plan Grand Froid. Le nombre de déclenchements reste majoritairement au nombre de 1 (60%) et 2 (30%) sur la période 2023/2024.

Le plan Grand Froid est un dispositif départemental activé dès lors que les températures atteignent une limite fixée en amont par les services déconcentrés de l'État. C'est d'ailleurs à ces derniers de déclencher le plan. Il vise à protéger les personnes sans domicile des dangers que représentent les températures très basses. Cela se traduit par le renforcement ponctuel de certaines équipes de la veille sociale, ainsi que par l'ouverture, très temporaire, de places d'hébergement pour éviter au maximum aux populations sans abri de dormir dehors pendant ces périodes. Notons néanmoins que le recensement du collectif des Morts de la rue indique déjà **147 décès de personnes à la rue, depuis le 1er janvier 2024** et que ces données ne sont pas exhaustives.

Le déclenchement du plan actionne en quelques heures ces mesures, dans l'urgence.

Certaines maraudes et accueils de jour ont donc pu élargir les actions proposées à ceux qui le nécessitaient. Environ 68% des SIAO répondants ont identifié le renforcement d'un ou de plusieurs dispositifs de la veille sociale à l'occasion de l'hiver 2023/2024.

Ces structures, essentiellement des maraudes et des accueils de jour, ont pu élargir leurs fréquences de passage et leurs horaires d'ouverture. La présence globale des équipes sociales a ainsi pu être plus importante. Cependant, notons que 24% des répondants ont indiqué que leurs dispositifs de veille sociale n'ont pas été renforcés par le déclenchement du plan Grand Froid et que 7% n'ont pas eu l'information. La systématisation des renforcements sur l'ensemble du territoire est donc nécessaire.

Par ailleurs, si étendre ponctuellement les modalités d'actions d'une structure du secteur AHI permet une meilleure prise en charge du public sur un temps donné, il est important de noter que cela impacte fortement les équipes sociales concernées. En effet, une vigilance en terme de ressources humaines est à pointer en

raison des heures supplémentaires qui ont pu être effectuées par les travailleur.se.s sociaux.les. Si les moyens ont été parfois renforcés, cela n'a pas été systématique et les recrutements tardifs ou dans l'urgence ont pu s'avérer difficiles.

Ce renforcement est particulièrement nécessaire en période hivernale pour assurer au mieux les missions inhérentes aux structures de la veille sociale et la FAS se positionne en faveur d'un renforcement pérenne des équipes. L'annonce du renfort de la veille sociale dans le cadre du second plan quinquennal pour le Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme est à saluer, mais il convient à présent de le rendre effectif. Il permettra une amélioration des conditions de travail des équipes sociales, tout en favorisant un meilleur niveau d'accompagnement.

Comme indiqué ci-dessus, les mesures mises en place lors du déclenchement du plan Grand Froid impliquent également la hausse temporaire des solutions d'hébergement à destination des publics les plus précaires.



## 2. L'ouverture de places temporaires comme réponse à l'urgence

Cet hiver, une grande majorité des SIAO répondants (environ 79%) a constaté l'ouverture de places supplémentaires sur leur territoire.

Il est à noter que lorsqu'un phénomène d'urgence survient, la réponse proposée par les services déconcentrés se matérialise souvent par l'ouverture très temporaire de places d'hébergement. Une prise en charge limitée dans le temps et souvent peu qualitative est donc proposée aux personnes, s'inscrivant ainsi en inadéquation avec les principes fondamentaux de l'hébergement consacrés à l'article L.345-2-2 et L.345-2-3 du CASF et à ceux du Logement

d'abord. L'enquête s'est donc intéressée à la nature des places et visait à mieux connaître différents aspects : nombre total de places supplémentaires, en comparaison au besoin identifié, typologie de ces places, durée de prise en charge prévue, qualité des conditions d'accueil, continuité de la prise en charge à la fin de l'hiver.

Les réponses apportées au questionnaire permettent d'affirmer que les principes légaux régissant le cadre de l'hébergement ne sont pas systématiquement respectés dans le cadre de l'ouverture de places supplémentaires en hiver.

### a - Nombre de places et durée de prise en charge

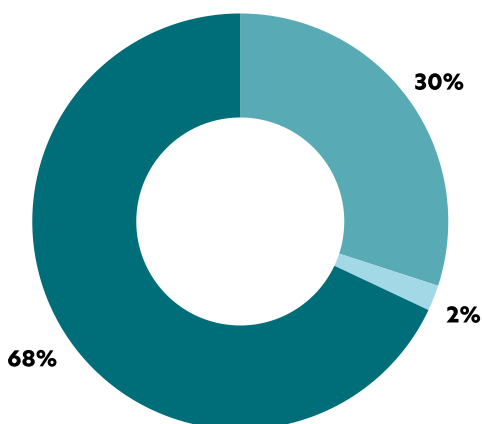
Comme indiqué plus haut, 79% des SIAO répondants ont constaté l'ouverture de places supplémentaires sur leur territoire cet hiver. Au total, **3 800 places auraient été ouvertes au thermomètre** sur les territoires répondants.

Parmi ces places, certaines ont été ouvertes uniquement dans le cadre des déclenchements de plans Grand Froid locaux, c'est-à-dire durant quelques jours seulement. C'est le cas 64% des répondants, ce qui correspondrait à 2579 places. Ces places, très temporaires, sont ouvertes uniquement sur une période conditionnée au plan Grand Froid. Leur fermeture est effectuée dès la fin du déclenchement, alors même que les températures restent basses.

Certaines autres places ont été maintenues pour une période plus longue, sur plusieurs mois hivernaux (de novembre à mars), quelles que soient les températures. Cela a concerné 56% des répondants, ce qui correspondrait à 1141 places

Enfin, un nombre minime places ont été ouvertes sans objectif de fermeture : seulement 80 places auraient été pérennisées à l'issue de l'hiver.

Pérennité des places  
(% de SIAO)



■ Places plan Grand Froid   ■ Places dispositif « hivernal »  
■ Places pérennes

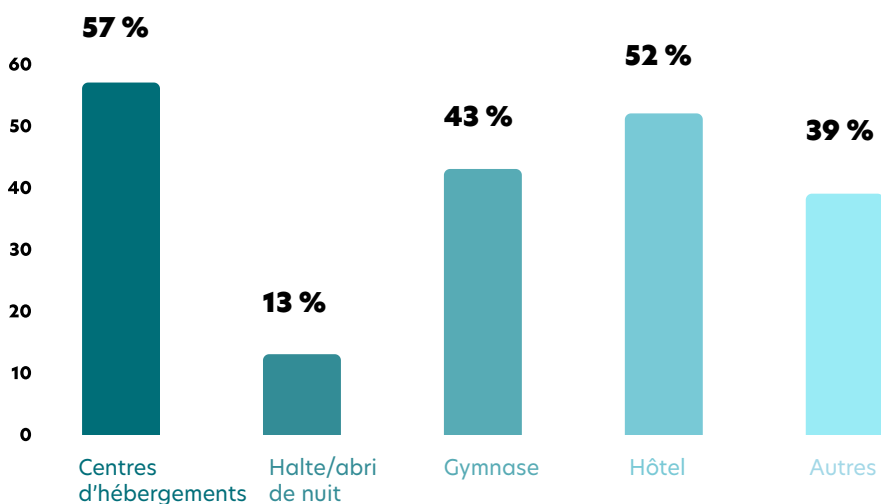
La proportion de places très temporaires conditionnées aux températures de déclenchement de plan Grand Froid représente 68%. Cela représente donc la grande majorité des places, dont la qualité de prise en charge peut être très relative d'une structure à l'autre.

Les places pérennisées, n'impliquant pas de fermeture prévisionnelle représentent **2% de la totalité des places ouvertes cet hiver.**

## b - Qualité des places

L'enquête a ensuite questionné la qualité des prises en charge proposées aussi bien pour les places d'urgence très temporaires, conditionnées aux déclenchements du plan Grand Froid, que les places maintenues durant plusieurs mois. Plusieurs types de places ont pu être ouvertes dans un même département.

### Lieux d'ouvertures des places Grand Froid (% de SIAO)



#### Autres :

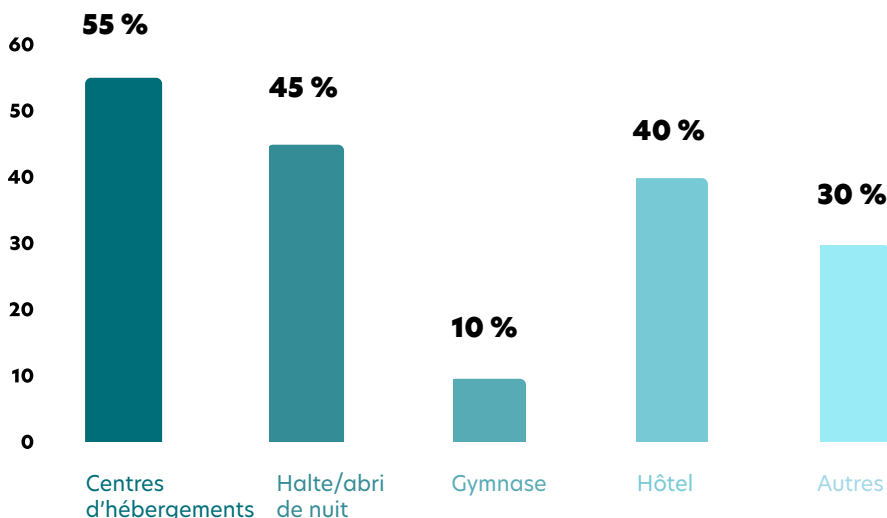
- Salles municipales
- Hangars
- Salles de sport
- Salles de réunion
- Local commercial
- Stade couvert
- Locaux en construction (inachevés : pas d'eau courante)

Les résultats démontrent dans un premier temps que les places ouvertes dans le cadre du plan Grand Froid l'ont majoritairement été dans 3 types de lieu : les centres d'hébergement (parfois préexistants), les gymnases et les hôtels. Les places en haltes de nuit sont un peu moins représentées mais ne sont pas négligeables. Précisons que l'enquête permettait aux répondants de choisir plusieurs réponses, ainsi le total des résultats ne correspondra pas à 100% mais démontre la variété des « solutions » mobilisées.

Concernant les places ouvertes en urgence dans des centres d'hébergement, certains adhérents précisent qu'il s'agit de places en suroccupation, dans un bâtiment déjà occupé par des personnes hébergées. Ces places supplémentaires questionnent donc tant sur l'aspect de la dignité de l'accueil que sur le plan sécuritaire. Une suroccupation, même de courte durée, décuple forcément le risque d'incident et réduit la qualité de la prise en charge des personnes déjà hébergées.

La catégorie « Autres » est également très représentée et nécessite un focus particulier. Nous constatons et dénonçons le déploiement de places dans des dispositifs qui ne sont pas adaptés pour l'accueil de public en hébergement, comme par exemple les gymnases, les stades, mais aussi l'utilisation de locaux en construction, inachevés, pour lesquels aucun accès à l'eau courante n'était assuré.

## Lieux d'ouverture des places « Hiver » (% de SIAO)



### Autres :

- Paroisses
- Centre régional jeunesse et sport (CRJS)
- Résidences

Les places ouvertes dans une temporalité plus longue, maintenue durant plusieurs mois d'hiver se situent majoritairement dans des structures d'hébergement préexistantes, des haltes de nuit et des hôtels. Une fois encore, la catégorie « Autres » a été souvent sélectionnée, pour indiquer des lieux d'accueils alternatifs.

En dehors des prises en charge hôtelières et de certains centres d'hébergement, toutes les solutions proposées revêtent un aspect très collectif. Ce type de dispositifs ne permet pas de garantir une intimité minimale, ni une sécurisation des prises en charge.

La FAS rappelle que les situations d'urgence ne dispensent pas l'Etat de ses responsabilités concernant la dignité des conditions de prise en charge. La préparation systématisée de l'hiver en amont des vagues de froid et l'identification des lieux mobilisables, pourraient être des solutions efficaces afin d'éviter un accueil dont les conditions sont peu qualitatives.

## c - Continuité de la prise en charge

L'enquête visait également à questionner les SIAO sur la continuité de l'hébergement proposé aux personnes hébergées dans les différentes prises en charges sur des places prévues pour l'hiver et sur des éventuelles priorisations de publics.

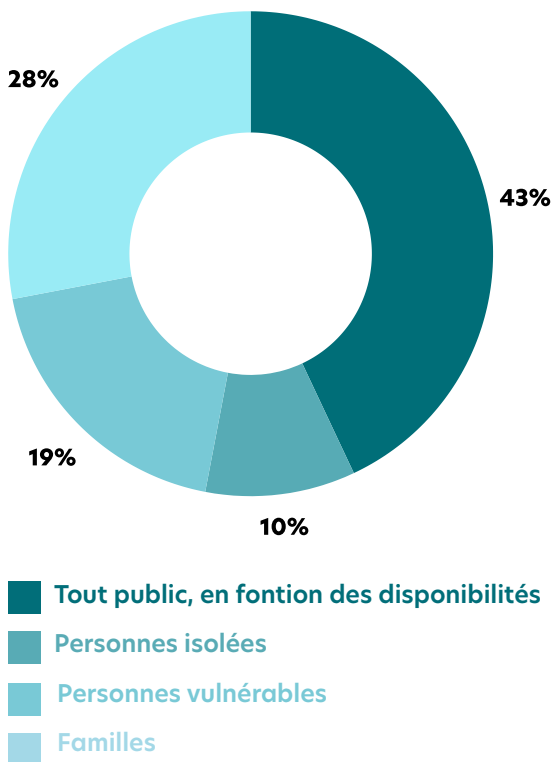
Les répondants ont mis en lumière que pour certains publics, la continuité de prise en charge n'a pas été systématiquement assurée.

1 SIAO sur 5 (19% des SIAO répondants) n'a réorienté aucun des publics pris en charge, ou ne pourront pas le faire à la fin de la trêve hivernale. Pour ces SIAO, la remise à la rue des ménages est contrainte dès la fermeture des places.

1 SIAO sur 4 a proposé ou proposera à l'intégralité des ménages hébergés une réorientation sur le parc pérenne.

Pour un peu plus de la moitié des répondants (56%), les réorientations ne sont pas systématiques et seront assurées uniquement pour certaines typologies de ménages. Pour ceux-ci, les critères de réorientation reposent sur des priorisations imposées localement : certains indiquent que les réorientations sont proposées sur la base des disponibilités du parc pérenne, d'autres sont exclusivement proposées aux ménages en famille, certains se basent davantage sur des critères de vulnérabilité.

### Priorisation des réorientations (% de SIAO)



Pour 43% des SIAO, les réorientations s'adressent à tous les publics, dans la limite des places disponibles. Factuellement, il n'est pas indiqué la proportion des personnes effectivement réorientées, mais il est indiqué qu'elle est partielle.

Le premier facteur de priorisation concerne les ménages en familles, avec parfois la distinction de priorité aux ménages avec enfant(s) en bas âge.

La vulnérabilité intervient en deuxième position et concerne par exemple les femmes ou les personnes avec des problèmes de santé.

Les réorientations n'ont pas été systématisées du fait de la saturation des dispositifs, de l'absence d'ouvertures de nouvelles places et du manque de logements abordables et adaptés.

L'accès aux dispositifs de logements adaptés et aux logements abordables doit être travaillé en amont des sorties, ou directement depuis la rue, en lien avec un travailleur social. A nouveau, les places ouvertes dans l'urgence et dont la fermeture est programmée dès lors que les températures remontent ne permettent pas aux équipes sociales de travailler un accès direct en logement aux personnes qui pourraient y prétendre, en opposition donc avec les principes du Logement d'abord.

La souplesse relative de l'accueil dans certains dispositifs d'insertion a eu un impact sur les possibilités de réorientation, notamment pour les personnes dont le parcours est particulièrement difficile, tels que celle et ceux souffrant de troubles psychiques ou d'addictions.

La situation administrative complexe de certains publics a également été un facteur limitant dans les réorientations. Le principe légal de la continuité de l'accueil se doit d'être garanti pour tous. Cette opposition à la réorientation des publics en situation irrégulière est donc contraire aux dispositions du CASF.

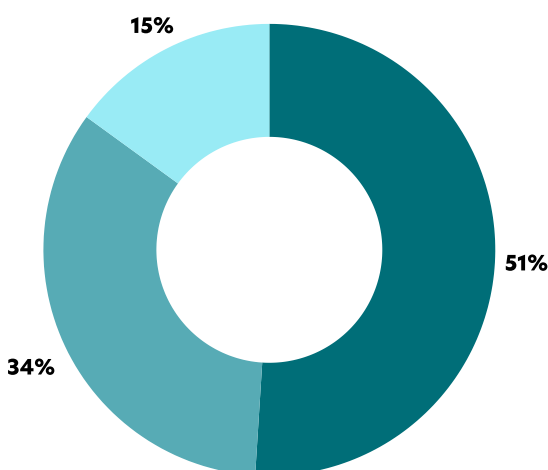
En dehors de ces situations pour lesquelles le droit à la continuité de l'accueil est mis à mal, on constate que les prises en charge courtes, appelant à une réorientation, entretiennent la logique d'un parcours en escalier, contraignant les personnes précaires à passer par différentes étapes avant d'obtenir un logement adapté/abordable. L'objectif principal du plan quinquennal du Logement d'abord est pourtant de favoriser l'accès direct au logement des personnes et de proposer, si elles le souhaitent, un accompagnement social global adapté à leur situation et pouvant varier en intensité.

Si le plan Grand Froid incite les structures à porter davantage de demandes sur le logiciel national SI SIAO, outil d'observation sociale national, il ne permet pas une logique de logement d'abord, prônée pourtant par le gouvernement. Mettre en œuvre une programmation pluriannuelle plus ambitieuse recentrerait les axes de travail et garantirait, pour les personnes prises en charge, un accueil respectueux des principes légaux.

## d - Public pris en charge

Pour finir, l'enquête s'est intéressée à la typologie de ces places, afin d'identifier les publics qui ont pu bénéficier d'une prise en charge cet hiver sur ces places, même courte.

### Places par compositions familiales (% de SIAO)



Ces chiffres sont d'une fiabilité relative, puisque tous les répondants n'ont pas pu répondre à cette question. Certains SIAO ont vu un roulement se faire d'une nuit à l'autre et sur certains autres, les places n'étaient pas fléchées pour un type de public en particulier.

La tendance montre néanmoins une répartition peu homogène des places puisque seulement 15% seraient à destination du public femmes isolées.

Les places familles ont par ailleurs permis d'accueillir des familles d'en moyenne 2 ou 3 personnes, laissant les plus grandes compositions sans solution.

Si la répartition des places a été très variable d'un département à un autre, plusieurs répondants ont indiqué que les places ont été en majorité ouvertes pour un public en famille, au détriment des places à destination des publics isolés.

Une tendance plus globale est à noter : le nombre total de places ouvertes a diminué, notamment de manière très importante dans certains territoires. La détérioration de la prise en charge des publics se situe davantage, au regard des réponses obtenues, sur la diminution parfois drastique du nombre de places à destination des femmes et hommes isolé.e.s.

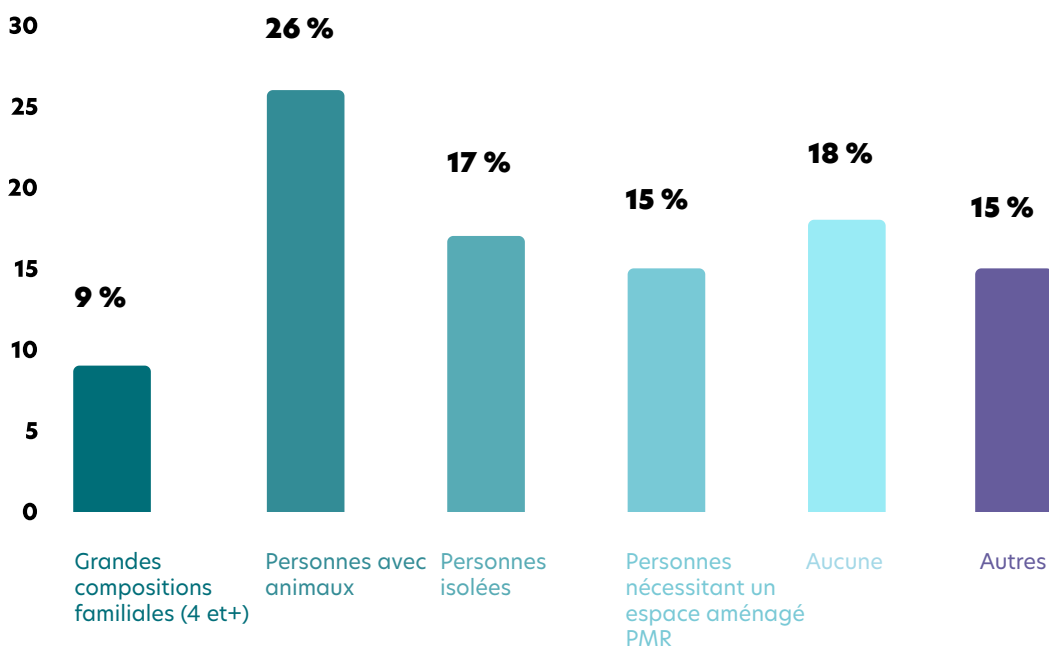
La création de ces places n'a pas su répondre à toutes les demandes d'hébergement cet hiver. Une analyse comparative des demandes non pourvues (DNP) sur la période de novembre à mars réalisée à partir des données du SI SIAO (voler urgence) met en lumière l'augmentation notable du nombre de personnes qui restent sans réponse lorsqu'ils appellent le 115.

On peut néanmoins constater les effets du plan Grand Froid et des dispositifs hivernaux mis en place, puisqu'en novembre 2023, on atteint les 7 572 DNP (France entière) pour redescendre à 4 605 début janvier et remonter à 5 719 fin mars 2024, avant la fin de la trêve hivernale. L'hiver dernier, sur les mêmes périodes, le nombre de DNP sur les mêmes dates étaient quasiment identiques : 5 642 en novembre contre 5 270 fin mars.

Ces chiffres sont indicatifs et non exhaustifs puisque l'on sait que le non-recours au 115 est très élevé. Un grand nombre de personnes n'y recourent plus faute de réponse adaptée. Ils sont donc révélateurs d'une réalité amoindrie, mais permettent néanmoins de démontrer l'ampleur des besoins en logement ou en hébergement, lesquels ont augmenté depuis l'hiver dernier.

Par ailleurs, certains publics n'ont pas pu être pris en charge, faute de places adaptées. Outre le manque de places global, la typologie même des ouvertures n'a pas permis à certain.e.s d'accéder à un hébergement pour l'hiver. Ainsi, les personnes accompagnées d'animaux, les personnes nécessitant un espace adapté PMR, les grandes compositions familiales (4 et plus) sont les 3 typologies de ménages qui ont rencontré le plus de difficultés à être hébergées cet hiver en raison d'une inadaptabilité des places. Le constat est d'autant plus inquiétant que les ménages visés sont des publics particulièrement vulnérables : les personnes en situation de handicap moteur et les grandes compositions familiales (supposant la présence de plusieurs enfants).

### Personnes n'ayant pas pu accéder à l'hébergement, faute de places adaptées (% de SIAO)



#### Autres :

- Troubles psychiques
- Problèmes comportementaux
- Tous les publics : insuffisance générale de places

Plusieurs répondants ont indiqué dans la catégorie « Autres » des problématiques rendant difficile une prise en charge dans des structures très dégradées et très collectives. Sont citées les personnes souffrant de troubles psychiques et/ou d'addictions, pour qui une prise en charge collective s'avère complexe faute de moyens suffisants pour accompagner au mieux les personnes.

# PRÉCONISATIONS

L'analyse du plan Grand Froid révèle une prise en charge dégradée, limitée et pas systématique des publics précarisés et vulnérables. Si beaucoup de places supplémentaires sont ouvertes au moment des vagues de froid, la qualité minimale n'est pas respectée ainsi que le principe de continuité faute de réorientation adaptée, limitant les possibilités d'insertion.

La gestion au thermomètre reste donc particulièrement ancrée dans la gestion du sans abris. L'enquête montre aussi la dégradation des réponses tant sur la qualité que la continuité ainsi que le manque criant de logements abordables, de places dans les dispositifs de logement adapté et la saturation du parc d'hébergement. Ces éléments concourent aussi à la perte de sens du travail social, durement touché par une crise d'attractivité.

## **Dans ce contexte, la FAS rappelle ses préconisations :**

- » Veillera au respect des principes fondamentaux de l'hébergement (inconditionnalité, dignité, continuité, accompagnement social global) et du Logement d'abord pour favoriser un accès plus direct au logement ;
- » Mettre en place une véritable programmation pluriannuelle de la rue au logement, qui passe par une politique ambitieuse de production de logements abordables et une augmentation du parc d'hébergement adapté, en fonction des besoins ;
- » Veiller à garantir un accompagnement social global adapté à chacun.e dans tous les dispositifs d'accueil ;
- » Accentuer la mise en œuvre de l'instruction du 31 mars 2022 positionnant le SIAO comme acteur central de la coordination des acteurs de la veille sociale, permettant ainsi une communication plus fluide, surtout en période de gestion de crise ;
- » Rendre effectif le renfort annoncé pour la veille sociale, largement soutenu par la FAS ;
- » Poursuivre et systématiser le pilotage anticipé des plans hivernaux en mettant les parties prenantes autour de la table et des moyens suffisants pour garantir le respect des principes légaux de l'hébergement, sans oublier que la rue tue encore davantage l'été ;
- » Anticiper l'ouverture des places mais aussi leur fermeture, en travaillent bien en amont les sorties, notamment vers le logement (évaluation sociale, DALO).

## À PROPOS DE LA FÉDÉRATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ

---

La Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) est un réseau de plus de 900 associations et structures qui accueillent et accompagnent les personnes en situation de précarité. Elle est composée d'une fédération nationale et de 13 fédérations régionales sur l'ensemble du territoire.

La Fédération lutte contre les exclusions, promeut l'accompagnement social global et favorise les échanges entre tous les acteurs du secteur social. La FAS représente 2 800 établissements et services dans les secteurs de l'insertion par l'activité économique, de la veille sociale, de l'hébergement, du logement adapté, du médico-social ou encore dans l'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés. La Fédération soutient ses adhérents, les forme et les conseille.

Elle agit également auprès des pouvoirs publics pour promouvoir une société plus juste et plus solidaire. Elle participe enfin à des projets d'innovation sociale dont plusieurs sont soutenus par l'Etat, tels que les programmes SEVE Emploi et Respirations.

**Aude TCHEKHOFF**  
**Chargée de mission Veille sociale – Hébergement**  
[aude.tchekhoff@federationsolidarite.org](mailto:aude.tchekhoff@federationsolidarite.org)

---

**Fédération des acteurs de la Solidarité**  
76 rue du Faubourg Saint Denis  
75010 Paris  
[www.federationsolidarite.org](http://www.federationsolidarite.org)